

28.10.2006

Recommandé avec accusé de réception

Conseil National et Conseil des Etats
Par l'entremise de M. le Conseiller National
Roger NORDMAN
Rue St-Martin 22
1003 Lausanne

Il a refusé l'envoi...

Recommandé avec accusé de réception

Conseil National et Conseil des Etats
Par l'entremise de Mme la Conseillère Nationale
Géraldine SAVARY
Av. de France 21
1004 Lausanne

Plainte pénale

Madame, Monsieur,

Lors de l'envoi de cette plainte, j'ignorais que M. NORDMANN était le fils de la « juge » fédérale Ursula NORDMANN... Je comprends pourquoi ce Conseiller national a refusé de s'investir dans une dénonciation de détournement et blanchiment de fonds... Les intérêts publics ne font pas partie de ses préoccupations...
Je lui souhaite une veste aux prochaines élections ! Un parlementaire qui refuse d'intervenir dans une affaire qui permettrait de rembourser la dette de la Confédération, des Cantons et des communes, ne mérite pas d'être élu !

Je suis mandaté par M. Joseph FERRAYE, citoyen français d'origine Libano-Corse-Italienne, pour faire valoir ses droits dans le cadre du détournement et du blanchiment de plusieurs centaines de milliards provenant de royalties sur des brevets qu'il avait déposés.

La responsabilité du Canton de Vaud est engagée, au même titre que celle de la Confédération et plus largement, celle du Canton de Genève.

Mes premières inquiries m'ont permis de constater que les commanditaires de ce complot ont corrompu à très large échelle les trois pouvoirs « démocratiques ». Pour le Canton de Vaud, seuls trois politiciens fédéraux n'ont aucun lien avec les sociétés soupçonnées de blanchiment dénoncé.

C'est donc pour cette raison que je m'adresse à vous, la 3^e personne étant Mme Anne-Catherine MENETREY qui a annoncé son retrait de la politique.

Les investigations au sein des autres Cantons sont en cours, mais vont prendre certainement des semaines. Cependant, d'ores et déjà, à l'exception du Conseiller Fédéral Moritz LEUENBERGER qui recevra copie de cette plainte, des liens apparaissent avec tous les autres membres de l'exécutif fédéral. **Doris LEUTHARD nouvelle élue n'était pas concernée et en janvier 2007, rien contre elle n'a été décelé.**

Il est dès lors probable que ces proportions soient les mêmes au niveau des autres cantons et c'est la raison pour laquelle, j'attends de vous que toute décision parlementaire qui sera prise dans le cadre de cette affaire soit débattue et votée en toute lumière et que le vote secret soit interdit.

Des dizaines, voire centaines de milliards ont été détournés du FISC et donc de l'intérêt public à des fins d'intérêts privés et vous conviendrez avec moi qu'il est du DEVOIR de tout représentant du Peuple, mentalement normalement constitué, d'agir pour que les coupables soient poursuivis et condamnés. Dans ce sens, nous pourrions avoir de forts soupçons de corruption à l'encontre de tout Parlementaire qui essaierait d'étouffer ce complot.

Je me tiens bien entendu, tout comme mon Client, à votre disposition pour vous apporter toute précision sur ces crimes organisés qui seront du reste mis en ligne sur www.google.swiss.com/ferraye ces prochains jours. A noter que ce dossier y figure déjà dans une version réduite.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération

Marc-Etienne Burdet

Madame, Monsieur,

Je suis mandaté par M. Joseph FERRAYE, citoyen français, d'origine Libano-Corse-Italienne, pour faire valoir ses droits dans le cadre du détournement et du blanchiment de plusieurs centaines de milliards provenant de royalties sur ses brevets.

Je joins en annexe une procuration en ma faveur signée par mon mandant. (pièce 1)

Un réexamen complet de son dossier m'a permis de mettre à jour une multitude de nouveaux faits et de vices de procédures dont il a été victime depuis 1991, et qui remettent fondamentalement en cause les procédures et jugements rendus dans cette affaire.

Le dossier annexé de 292 pages fournit toutes les précisions à ce sujet. (pièce 2)

1991 et les années qui ont suivi, sont les années durant lesquelles certains magistrats, avocats, notaires et membres du Gouvernement se sont fait complices du détournement des royalties provenant de ces systèmes d'extinction et blocage des puits de pétrole au KOWEIT lors de la première guerre du Golf et des détournements de fonds et blanchiment qui s'en sont suivi.

Outre le coût des extinctions au KOWEIT, les membres du complot ont vendu les systèmes à l'ensemble des Pays pétroliers à l'insu de Joseph FERRAYE, pour de milliers de milliards de dollars.

C'est la raison pour laquelle je dépose par la présente, plainte pénale à l'encontre de toutes les personnes impliqués dans cette gigantesque escroquerie et pour les détournements et blanchiment d'argent qui s'en sont suivi. Je dépose également plainte pénale contre toutes les personnes citées en tête de cette plainte **et** contre inconnu. D'autres plaintes complémentaires suivront.

Compte tenu de la gravité de ces crimes, je demande que l'immunité de toute personne impliquée soit levée afin que les contrevenants puissent être poursuivis pour l'entier des Crimes qui leur sont reprochés, ou à l'encontre de leurs descendants, bénéficiaires des détournements après décès, si ce devait être le cas.

Aux chefs d'accusation mentionnés en page 72 du dossier de motivation de la plainte, doit s'ajouter celui de « trahison » pour tous les membres qui d'une manière ou une autre ont évolué au sein du gouvernement.

En effet, outre l'escroquerie à l'encontre de Joseph FERRAYE qui porte sur des centaines de milliards de dollars depuis 1991-1992, ce sont tous les Citoyens qui ont été escroqués, par le détournement de la manne fiscale qui en a résulté. Les individus censés représenter les intérêts de l'Etat et qui ont détourné ces revenus dus au FISC, ont escroqué et volé leurs concitoyens à des fins d'intérêts personnels.

J'insiste dans cette plainte pénale, pour qu'une diligence particulière soit faite compte tenu de l'engagement au sein même de l'Etat Fédéral de certains des Criminels dénoncés ! Il deviendrait en effet intolérable que de tels Criminels, par leurs mensonges et leurs manipulations utilisent leur influence pour étouffer leurs crimes.

Afin d'éviter toute collusion, ces Criminels doivent être incarcérés et mis au secret sans délai !

Durant la dernière décennie, ces individus sont devenus les maîtres qui ont la mainmise sur l'économie stratégique du Pays, électricité, matières premières, alimentation etc. et le Peuple, à l'instar des politiciens corrompus, sont devenus des « Laquais » sous leur contrôle.

En sus du dossier annexé, les implications du « juge » vaudois Dominique CREUX et du « président » du Tribunal d'Arrondissement de Lausanne Pierre-Henri WINZAP doivent être encore signalées.

Le « président » Pierre-Henri WINZAP, qui dirige à ce jour le procès inique contre l'Association Appel au Peuple, à savoir qu'il avait déjà condamné le soussigné à 15 jours d'emprisonnement suite à une plainte de son collègue Eric ECKERT. Le « juge » cantonal Dominique CREUX a confirmé la sentence lors du recours. (Pièce 3).

Dominique CREUX, a ensuite porté plainte toujours contre le soussigné et l'a fait condamner à 20 jours supplémentaires de prison dans le cadre d'un récent procès, conduit par le « président » Stefan DISCH complice de CREUX. Le nom de DISCH ressort très largement dans ma base de données.

A fin janvier 2006 – 6'000 Sociétés et 220'000 individus

La complicité de l'ensemble des membres du Tribunal CANTONAL vaudois est prouvée par une base de données de plus de 4'000 sociétés et plus de 180'000 individus saisis à ce jour. Les liens peuvent vous être **présentés sur demande**.

Or, on constate dans la Société CH-035.7.012.758-2 du registre du commerce de Bern, (Pièce 4) que Dominique CREUX siège aux côtés de Bernard BERTOSSA, mais aussi C..... L....., R..... B....., B..... C..... etc. personnes qui sont toutes en lien direct avec des individus membres du complot de détournement et blanchiment.

Depuis lundi 30 octobre 2006, le « président » Pierre-Henri WINZAP dirigera le procès « d'Appel au Peuple » dans lequel je suis accusé de calomnie et diffamation, entre autres par Là encore, ma base de donnée permet d'établir des liens entre les commanditaires du complot et la « juge » fédérale et je suis disposé à vous les **présenter sur demande**.

Dans ce procès, tous les vices de procédure sont recensés. Mon avocat Me SAAL est impliqué dans les liens de corruption en relation avec les détournements et le blanchiment, tout comme son étude, et malgré le fait que je le dénonce, le « président » WINZAP persiste à me l'imposer comme défenseur, etc... Il s'agit d'une atteinte grave aux Droits constitutionnels.

On s'aperçoit donc que le « président » Pierre-Henri WINZAP n'est qu'un laquais sous les ordres de **Bernard BERTOSSA qui interfère dans les procédures cantonales** et qui cherche par tous les abus de pouvoir qu'il a commis et qu'il commet encore, qu'elles que soient les graves conséquences qui en résultent pour le monde entier, à étouffer une énième fois le complot dont il est l'un des principaux auteurs.

Ceci nous démontre clairement l'importance de **l'incarcération immédiate de Bernard BERTOSSA** et de ceux qui font sa politique, **à l'instar du « président » Pierre-Henri WINZAP**, pour empêcher toute collusion à l'avenir.

Rappelons que les Citoyens de ce Pays sont floués de dizaines/centaines de milliards de francs parce qu'un « vice-président » du Tribunal Pénal Fédéral les détourne à son profit et à celui de ses complices, des fonds escroqués qui échappent ainsi au FISC !

Soulignons encore que si ces détournements et blanchiment ont été possibles à l'époque, la responsabilité de ces procédures était du ressort Cantonal, donc de BERTOSSA pour Genève. Ces procédures étant maintenant du ressort Fédéral, Bernard BERTOSSA a simplement demandé sa mutation au Tribunal Pénal Fédéral pour continuer à avoir la maîtrise du complot qu'il a initié.

Cet individu doit écopier des charges maximales et à titre d'exemple afin que d'autres Escrocs mal intentionnés n'aient plus envie de jouer avec les Droits des Citoyens et ne se risquent plus à les dépouiller impunément.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous ne trouveriez pas dans le dossier ainsi que pour une audition prochaine. Il en est de même pour mon Client M. Joseph FERRAYE.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération

Marc-Etienne Burdet

Annexes : ment.